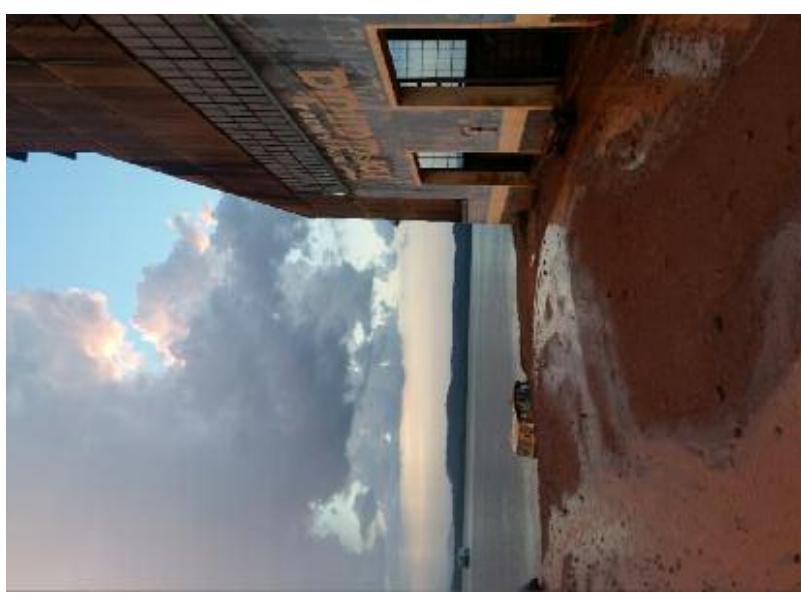


D O S S I E R

Travail et démocratie : quelles rencontres ?



Dès la naissance de la démocratie au V^e siècle avant J.-C., une ligne de partage est venue séparer la sphère politique et la sphère du travail.

Cette ligne de partage, révélatrice des systèmes normatifs des sociétés, n'a pas disparu et, malgré le développement de la démocratie représentative, le « dialogue social » dans les entreprises et la fonction publique reste souvent formel. Le monde du travail est toujours marqué par la relation de subordination et les rapports d'autorité. Peut-on, dans ces conditions, former un peuple à l'exercice de la citoyenneté ? Que devient la démocratie si le travail, lui-même, ne fonctionne pas de manière démocratique ?

Ce dossier pose les questions suivantes : en quoi la démocratisation du travail peut-elle ou doit-elle constituer un nouvel objectif pour le mouvement social et syndical ? Que signifie « démocratiser le travail » ? Quelles stratégies d'action pour obtenir cette démocratisation ? En quoi la démocratisation du travail appelle-t-elle un perfectionnement de la démocratie politique et syndicale ? Quel est donc ce « travail de la démocratie » ?

Origines, fondements et actualité d'un problème politique

Alexis Cukier, docteur en philosophie, maître de conférence à l'université de Poitiers, animateur, aux côtés de Thomas Courto et de Julien Lusson, des Ateliers « Travail et Démocratie ».

Comment concevoir les rapports entre travail et démocratie, et le projet d'un possible travail démocratique ? Ce texte propose d'y contribuer en examinant d'abord les origines théoriques de ce problème au sein du mouvement ouvrier au XIX^e siècle, puis les fondements réellement existants d'un tel projet, enfin certains des enjeux politiques auxquels doit se confronter le syndicalisme aujourd'hui.

Les diverses manières de considérer une possible démocratisation du travail s'éclairent selon l'importance qu'elles accordent à l'organisation du travail, à la division sociale du travail ou au processus de travail. L'organisation du travail fait référence à l'agencement des moyens matériels et de la direction des activités des travailleur·ses dans l'établissement de travail – cela renvoie par exemple aujourd'hui aux dispositifs néomanageriaux au pilotage par logiciel et par projet. La division sociale du travail fait référence à la séparation entre travail et non-travail ainsi qu'à la structuration, la répartition et la hiérarchisation des activités productives dans l'ensemble de la société – par exemple, au niveau international, la vision néolibérale du travail tend à marochiser le travail du care et à l'attribuer principalement aux femmes pauvres migrantes et racisées. Le procès de travail désigne l'activité concrète des travailleur·ses, les façons dont elles et ils produisent des biens et des services et qui

**Démocratiser l'organisation du travail,
émanciper de la division du travail,
libérer le procès de travail**

La manière dont le problème des rapports entre travail et démocratie se pose aujourd'hui en France est issue des débats au sein du mouvement ouvrier en Europe au XIX^e siècle, qui ont forgé l'opposition toujours structurante entre le paradigme de la démocratie industrielle

– pour lequel la réorganisation du travail conditionne la démocratisation de la société – et le paradigme de la lutte des classes – pour lequel la transformation révolutionnaire des rapports sociaux conditionne la démocratisation du travail. Plus précisément, il convient de distinguer trois positions : 1. l’organisation coopérative du travail est le modèle d’une future société démocratique ; 2. c’est la division du travail, et entre travail et non travail, qui doit être abolie pour emanciper les travailleur·ses ; 3. la maîtrise du processus de travail est l’objet central de la lutte des classes devant permettre de libérer les travailleur·ses de la domination capitaliste.

La première position est la plus courante chez les premiers socialistes du XIX^e siècle, comme Owen ou Proudhon². Pour ce dernier, la « démocratie industrielle » consiste en une organisation autonome des travailleurs, fondée sur le principe de la mutualité, qui doit se substituer en même temps à l’autorité étatique et au « féodalisme industriel » du capitalisme. Les mouvements coopératifs, mutualistes et associationnistes, et une partie du mouvement autogestionnaire, héritent de cette tradition socialiste centrée sur les rapports entre (re)organisation du travail et démocratisation de la société.

La deuxième position fait de l’abolition de la division du travail (et donc entre travail et hors travail) le moyen principal de l’émancipation des travailleur·ses. Ainsi, *Le droit à la paresse* de Larague critique le travail comme réalité dégradant la santé et comme idéologie, pour défendre une réduction du temps de travail et un développement du travail mécanique devant permettre d’émanciper les humains de la contrainte du travail. Cette orientation « anti-travail », qu’on retrouve aujourd’hui surtout dans les collectifs libertaires, s’est organisée notamment autour des mots d’ordre du refus du travail et du découplement du travail et du revenu³.

² Ce texte s’appuie sur certains des arguments présentés notamment dans Alexis Cukier, *Le travail démocratique*, Paris, PUF, 2018.

³ Qu’est-ce que le travail ? , Paris, Vrin, 2018, et « Démocratiser, emanciper, libérer le travail : enjeux politiques en Europe occidentale du XIX^e au XXI^e siècle », Movements, n°106, 2021.

Le troisième concçoit la démocratie au travail à partir du procès de travail, dans la perspective des théories de l’activité syndicale, conduit nécessairement en dehors de l’établissement de travail, vers une transformation révolutionnaire des institutions politiques sans laquelle la démocratisation du travail et l’émancipation des travailleur·ses sont impossibles.

Penser la démocratie au travail à partir de la critique, des expérimentations ou de l’activité

En ce qui concerne les fondements de la possibilité d’une démocratisation du travail, on peut également distinguer trois approches. La première, empruntée au premier chapitre du *Travail-démocratie* insisté sur la portée démocratique de la critique ordinaire du travail, qui montre que l’organisation néo-managériale du travail, liée aux logiques financières, bureaucratiques et gestionnaires propres au néolibéralisme, tend à détruire les conditions de la délibération, à neutraliser les décisions collectives, à déposséder les travailleurs de toute possibilité d’une réorganisation autonome de leur activité. Cette critique ordinaire de l’organisation du travail ne s’exprime pas le plus souvent dans un langage considéré comme politique et pourtant exprime une forte exigence démocratique : participer effectivement à la délibération, aux décisions et à leur mise en œuvre collective.

La seconde, explorée par la dernière partie du *Travail démocratique*, analyse les avancées et limites d’un point de vue démocratique des coopératives de travail, qui portent le pouvoir économique et politique des propriétaires (par exemple Scop-Ti en France) ; des collectifs de travail en autogestion, qui visent à abolir le pouvoir économique et politique des propriétaires (par exemple Vio Me en Grèce) ; des conseils des travailleurs, qui cherchent à étendre leur pouvoir politique au-delà de l’entreprise (par exemple les Consejos Socialistas de Trabajadores y Trabajadoras dans le cadre de la « révolution bolivarienne » au Venezuela). Ces expérimentations démocratiques remettent en question la division du travail, au sein des collectifs de travail entre manutentionnaires, cadres et décideurs·ses, et au niveau des territoires entre travailleur·ses, habitant·es et responsables politiques.

La troisième concçoit la démocratie au travail à partir du procès de travail, dans la perspective de l’activité syndicale, conduite nécessairement en dehors de l’établissement de travail, vers une transformation révolutionnaire des institutions politiques sans laquelle la démocratisation du travail et l’émancipation des travailleur·ses sont impossibles.

Par exemple, la psychodynamique du travail concçoit la démocratie à partir de la « déontique du faire » et de « l’agir institutionnel », qui transforment les normes et les cadres de la coopération, la clinique de l’activité, l’aborde dans la perspective d’une étude du « pouvoir d’agir de l’individu sur le milieu de travail », et l’ergonomie la saisit à partir de l’examen des débats de norme et activités de « renormalisation » dans le cours de l’activité, qui conduisent à faire du travail un véritable « esavours-valeurs » autour desquels la vie « démocratique » peut s’organiser⁴. Au final, ces trois appartenances théoriques éclairent de manière convergente la centralité de l’expérience vécue au sein du procès de travail pour guider la transformation démocratique de l’organisation et de la division du travail.

Enjeux contemporains pour le syndicalisme

Certes, les discours et les pratiques majoritaires des syndicats de travailleurs se continuent à régler la lutte contre l’aliénation et pour la démocratisation du travail au profit de la seule lutte contre l’exploitation et pour la sauvegarde de nouveaux droits, moyens et régulations récentes poussent les déchaînements syndicaux des trois courants précédemment exposés – le syndicalisme d’orientation mutualiste, l’anarchosyndicalisme et le syndicalisme de classe et de masse – à renouer avec le fil du travail, voire à repenser ses pratiques à partir de la « démarche travail »⁵.

D’une part, les transformations du processus de travail liées notamment à l’essor des outils numériques et au développement du capitalisme de plateforme, la réorganisation néo-managériale de l’entreprise liée notamment à la financiarisation et la dématérialisation, l’analyse de l’économie et aux contre-réformes néolibérales du droit du travail, ainsi que les transformations de la division néocélibrale du travail mettent en difficulté les répertoires d’action traditionnels liés au système des instances représentatives du personnel (IRP) et de la délégation syndicale. D’autre part, la nouvelle vague de mobilisations féministes et antiracistes traverse et reconfigure les luttes syndicales. Par exemple, les luttes récentes

nature humaine » (K. Marx, *Le Capital*, Livre III : « Le processus d’ensemble de la production capitaliste », Paris, Editions Sociales, 1976, p. 198-199).

⁵ Voir respectivement Christophe Dejours, *Travail vivant*, tome II, 2009, Paris, Payot (notamment chapitre VIII « Démocratie du travail et démocratie sociale pour quelle conception de l’activité humaine ? », in *Travail, ergonomie et politique*, Paris, La Dispute, 2021).

⁶ Au sujet du rapport

« Quelle philosophie

sociale pour quelle

conception de l’activité

humaine ? », in *Travail,*

ergonomie et politique

, Paris, Puf, 2008, et pour la citation

p. 30 ; Yves Schwartz,

2009, Paris, Payot

(notamment chapitre VIII « Démocratie du travail et démocratie sociale pour quelle conception de l’activité humaine ? », in *Travail, ergonomie et politique*, Paris, La Dispute, 2021).

dramatiques d'usage de soi) entre les normes antécédentes imposées ou posées et le fait qu'il est impossible ou vivable qu'ils ne cherchent pas à les « normaliser ». Quelque chose altérait le fonctionnement démocratique.

Que serait donc pour toi le travail de la démocratie ?

J'en suis venu à l'idée que le travail de la démocratie doit se jouer simultanément sur trois champs, dans un va-et-vient incessant entre niveaux micro et macro.

Dans le macro et sur la longue durée, la substance de la démocratie est largement en jeu sur le terrain de la financiarisation de l'économie. Tous ces flux financiers massifs, considérables, mondialisés échappent à toute délibération démocratique et surtout font l'impasse totale sur tout ce qui en est à l'origine, c'est-à-dire l'activité productive. C'est un peu monstrueux quand on y pense. Une des ambitions du travail politique doit être de se battre pour relier les liens entre ces flux financiers et leur origine, qui renvoie à l'activité des femmes et des hommes.

Le second champ concerne le quoi et comment produire dans les entreprises. Elles sont très dépendantes des stratégies financières. Mais en même temps, ce sont les lieux où l'activité humaine produit des richesses, lieux stratégiques où se nouent activité et argent.

Mais cette « démocratie dans l'entreprise » ne peut avoir sa pleine vigueur que si ceux qui y appartiennent de la valeur ajoutée sont en mesure de dire : mais vous savez, vous, comment l'entreprise fonctionne ? Par quel travail « réel » ? Par quels génies micro-créateurs d'activité humaine ? Par quelles valeurs associées à ces micro-créations ? Ces valeurs qui opèrent sur les choix de renormalisation, de travail au-delà du prescrit et des procédures, qui font que ça marche, en fin de compte, ce sont des valeurs non marchandes. Des valeurs qui peuvent tenir à la manière dont on se représente notre avenir personnel, notre avenir familial, l'avenir de notre pays ... mais aussi l'avenir de la planète. La préoccupation écologique ne s'exprime pas encore fortement dans les choix ou les réserves ou les refus au cœur même de l'activité de travail, mais elle ne cesse de croître. Cela dit, poten-

La théorie du langage aussi est un impensé qui mine la démocratie

Christine Castejon, analyste du travail, docteure en philosophie.

iellement, nombreux sont ceux – et nous l'avons vu dans nos formations – qui se sentent capables à un certain moment, d'être co-construteurs de l'avenir de leur entreprise, de l'établissement, qui peuvent proposer d'autres stratégies économiques et productives, d'autres choix technologiques ou d'organisation du travail.

Cependant, comment passer du potentiel au réel ? Si vous faites l'impasse, même animée de la meilleure volonté démocratique, sur le fait que nous sommes tous des êtres d'activité, traversés par des dramatiques d'usage de nous-mêmes, si vous ne faites pas émerger ce nouveau rapport à soi et aux autres, je pense que ce second champ où se joue la démocratie ne peut aller très loin. C'est pour ça que le troisième champ, qui suppose de faire émerger ce rapport, est aussi condition d'efficacité dans les deux autres. Ce troisième champ concerne la capacité des institutions du savoir à s'interroger elles-mêmes et favoriser la maturation de multiples partenaires pour ce retravail de la démocratie dans les deux autres champs.

Il est certainement, à mon sens, – c'est plus malaisement apprécié et reconnu, étant entendu que si l'on fonctionne pas d'un même pas avec les deux autres, il est vu à minima, c'est-à-dire qu'on reste à ce moment-là, dans le micro. Il est clair que notre Fédération, la FSU est ici concernée.

L'agir politique aujourd'hui ou la démocratie, – sauf erreur possible de ma part –, je le vois aujourd'hui dans un triple agir simultané, chacun portant appui aux deux autres : l'affinité entre l'argent et l'activité, qui et comment produire dans les entreprises, la nécessaire mise en dialogue entre savoirs conceptualisés et savoirs valeurs.

Propos recueillis par Yves Baunay et Christine Eisenbeis

L'activité de langage est constitutive de la démocratie. Alors que l'accident est souvent mis sur l'importance de la parole et de la possibilité, pour chacun et chacune, de pouvoir s'exprimer, Christine Castejon insiste ici sur l'importance de l'écoute. Elle nous incite à y porter attention comme condition de la démocratie au travail.

Te langage est un univers de théorisation qui semble réservé, bien moins connu que d'autres champs disciplinaires, alors que, propriété universelle du genre humain, il est partout. N'est-ce pas étrange ?

7h13, le 26 mai, sur une radio du service public. Le Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse répond aux questions du producteur-journaliste sur le thème : « Calcul des pensions de retraite : comment expliquer les erreurs ? ». L'entretien dure 8 minutes. On apprend qu'en 2019, sur 17 millions de retraités, un tiers ne réclame pas tous leurs droits à retraite et un dossier sur six comporte des erreurs. C'est un rapport de la Cour des comptes qui le dit, et le directeur de la Caisse en paraît tout surpris. Manifestement, le journaliste n'a pas de proche qui ait récemment demandé son passage à la retraite car on l'a connu plus accrocheur sur d'autres thématiques. On entend entre autres le directeur évoquer « l'irrationalité » de ne pas réclamer ses droits. Mais ce qui est devenu exceptionnel c'est une institution, un service, qui répond lorsqu'on l'appelle. Et ce DG sait probablement à quoi il contribue, ne serait-ce que parce que les alertes internes venant de salariés sont importantes et anciennes. Que devient une personne qui la porte ? Le DG est lui-même formé à ne pas en tenir compte. C'est l'évocation d'une carte sé-

¹ <https://www.financieculture.fr/missions/question-du-jour/calcul-des-pensions-de-retraites-comment-explique-t-elle/>

quence, dans laquelle est en jeu ce qu'on peut appeler une interaction langagière entre deux personnes, comme chacun et chacune d'entre nous en a des dizaines, de toutes natures, dans une journée. Deux personnes se parlent, en l'occurrence à destination de milliers d'auditeurs qui les écoutent plus ou moins. L'entretien a été préparé, directement entre eux, ou par un, ou une, ou des, intermédiaire(s). On a dû fixer un objectif, préciser la durée de l'entretien, envisager les principales questions... L'entretien tel qu'il s'est déroulé assume des choix, réalisés par deux ou plusieurs protagonistes.

Ce qui se produit là c'est pourtant ce que j'appellerai un événement de pensée. Nil le Directeur ne nous dit quelque chose du véritable fonctionnement de la Caisse, ni le journaliste n'a préparé ou fait préparer l'entretien pour qui'on en ait la moindre idée. Pendant ces 8 minutes, on est tellement loin du quotidien que la CNAV qu'on se demande si, comme il le prétend, ce directeur a vraiment été sondé par le rapport de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) qui semble lui avoir fait prendre conscience de ce qu'il appelle la « non-égalité », le dernier mot de l'entretien. Sans paraître se rendre compte de ce qui en résulte pour certains retraités. Et combien de sentiments remâchés, faute d'interlocuteur, faute d'écoute.

L'activité langagière implique aussi ceux et celles qu'on n'entend pas et à qui s'adresse, pourtant, la séquence. Les quelques lignes par lesquelles je l'ai resumée n'ont rien d'objectif. C'est ma propre écoute de ce dont il est question qu'on peut y lire. Dans cette écoute fusionne une triple expérience : d'abord, vu mon âge, celle d'être directement concernée, et deuxièmement d'avoir un cercle de connaissances amicales qui l'est également. Mais aussi celle d'une analyse du travail qui a notamment observé comment, dans toutes les activités de service, qu'elles soient publiques ou privées, on a réduit autant que possible les contacts entre les agents des services et les personnes qui cherchent à les joindre, les seuls contacts qui permettent d'ajuster en direct questions et réponses, de part et d'autre, à condition qu'il ne faille pas les obtenir de haute lutte. Répondre au téléphone devient un calvaire tant les

traits (en l'occurrence) laissés si longtemps sans réponse sont funbonds. Faute de pouvoir expliquer dans quelles conditions ils et elles travaillent, les agent·es sont poussé·es à fermer les oreilles. Ils peuvent alors adopter des façons de limiter l'échange, se rendre insensibles à la détresse qui s'entend parfois, tenir de rassurer à bon compte, bref se murer dans une sorte de silence, même sous couvert de parler, qui ne les laisse pas indemnes. Les échanges étouffés, écourtes, tendus laissent chez les uns et les autres des traces dures d'incompréhension. C'est pourquoi me saute aux oreilles, dans un apparent paradoxe, le grand silence du journalisme, autant que du cadre qu'il interroge, sur le drame vécu par nombre de nouveaux retraités, qui se poursuit dans les erreurs persistantes de la CNAV.

Mais nous n'avons pas tous entendu la même chose. Nous n'avons pas accordé valeur aux mêmes moments du propos. Pour des motifs qui appartiennent à chaque et qui sont enfouis dans nos corps, dans nos expériences de vie. On peut supposer que pour certains la séquence n'aura rien de particulier. Qu'on ne s'y trompe pas, elle sera enfouie plus qu'oubliée. Les mêmes arguments répétés plusieurs fois, même mal fondés deviennent plus convaincants. Par exemple, cet argument avancé ici de l'irrationalité des comportements, dans l'air du temps où chacun est rendu responsable de ses difficultés, devient recevable parce que nous l'entendons souvent, à tout propos. Puis cela devient, c'est devenu déjà, ce qu'on appelle très justement une idée reçue. D'ailleurs, certains auront surtout entendu dans la séquence une initiation à faire le point sur leur dossier de retraite. À nous d'être vigilants, chacun sur son cas...

La séquence est un morceau de vie qui peut évoquer de bien d'autres langages que sous l'angle d'une activité langagière. Ce langage que nous mobilisons tant est comme transparent. Parce qu'il nous permet de nous transmettre les uns aux autres des informations et des points de vue, on s'intéresse au produit (l'information ou le point de vue) mais pas à l'activité de langue elle-même, dont l'effet est loin d'être seulement une question de mots. Et à ce point, intervient sans qu'on le sache de la théorie, c'est-à-dire une conception du langage. Nous sommes



L'usine, Fordândia,
Brésil, 2018

La pointe extrême de la théorie qui confond langage et communication, qui néglige le lien entre langage et pensée, c'est que la poésie n'est pas nécessaire à nos vies. Mais c'est en vertu de la même théorie inaperçue que les pauses au travail paraissent du temps perdu, comme tous les moments de « bavardage », qu'écrit un courriel parait équivalent à passer un coup de fil (alors que l'interaction est totalement différente), que prononcer « risque psychosocial » ou « souffrance au travail » parait suffire à tout dire pour empêcher de quoi on parle. Cette même approche du langage nous a privés, nous prive encore, des arguments pour refuser tout court-circuit dans la dynamique des échanges humains. Victime de l'urgence permanente, le langage nous fait ennemis les uns des autres. Si l'on rebâtit dans le circuit de l'échange le rôle de l'écoute, qui prend du temps, si l'on conçoit le langage comme un pont à parcourir dans les deux sens (la métaphore vaut ce qu'elle vaut pour dire la réciprocité nécessaire), on participe à une transformation de l'activité de langage, trop souvent pratiquée à sens unique et qui dès lors devient en effet inutile, au sens où le langage ne nous aide plus, alors, à penser... Parler n'est pas en soi un exercice démocratique, ça le devient si l'on s'exerce aussi à écouter.

Travail et démocratie : un enjeu de santé au travail ?

Dominique Cau-Bareille, maîtresse de conférences à l'Université Lyon 2 (France)
Simon Viviers, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de Québec (Québec)

Dans de nombreux pays, est observé un malaise grandissant dans le milieu enseignant. Les symptômes d'une dégradation de la santé des enseignant·es se multiplient : sentiment d'être sous pression, tendu·e, épuisé·e, fatigué·e, usé·e, démunis·e, décompensations psychiques, désertion professionnelle... La colère gronde contre un discours néolibéral sur l'éducation qui se répand et s'incarne dans des mesures politiques qui individualisent la responsabilité des enseignant·es à l'égard de la réussite des élèves, tout en prescrivant de manière de plus en plus intrusive les « bonnes pratiques »¹.

celles qui les ont expérimentées, pour réfléchir à court terme à ce qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour une éventuelle prochaine fermeture des écoles, et à plus long terme au devenir du métier enseignant, à ses transformations ? Les syndicats mènent-ils avec les personnels un travail de fond sur ce qui s'est joué durant cette période, sur cette créativité convoquée... pour réfléchir à l'évolution du métier ? Malheureusement, il semble qu'avec la reouverture précipitée des écoles, l'on soit vite passé à autre chose, les professeures comme l'institution étant polarisée par l'organisation des règles sanitaires de reouverture des écoles. Il y avait pourtant la matière à instituer un débat démocratique sur le travail à l'ère du numérique pour penser le travail de demain.

Les enseignant·es retravaillent en permanence les prescriptions, nous l'avons dit. Mais n'y a-t-il pas un risque à normaliser ces régulations individuelles et collectives, à considérer qu'elles relèvent de leur professionnalité, évitant du même coup de mettre en question les conditions de réalisation du travail, les réformes qui mettent à mal l'activité enseignante ?

Cette question nous pousse à proposer ici une réflexion autour des liens santé, travail et renormalisation de l'activité enseignante. La « petite santé » qui distingue la « petite santé » de la « grande santé »². Cet auteur situe la « petite santé » du côté des régulations qui visent à se travailler, sans remettre en cause ce qui pose problème, les déterminants de l'activité parmi lesquels se situe la prescription. Dans ce contexte, la créativité des enseignant·es s'exprime dans un périmètre restreint, celui de la classe, plus rarement celui de l'école, mais pas à un niveau stratégique qui permettrait d'inflechir les politiques éducatives. Ces ajustements relèvent de stratégies de défense de métier³ qui soutiennent l'adaptation à l'organisation du travail. Or, « trop souvent la démultiplication et la rigidification de ces défenses suscitent, à terme, plus de souffrance qu'elles ne permettent d'en contenir et, au-delà, exposent les salariés au risque de tout perdre (sens, normes, valeurs...) sauf la rationalité instrumentale ». Elles participent également à une usure prémature dans le métier évoquée par de nombreux enseignant·es :

« Ce qui est difficile ces derniers temps, ce n'est pas une question de bidouilles. Soit on décide de s'opposer, soit on fait quelque chose, mais on ne peut pas continuer trente ans comme cela. Dans la durée, ça va me couler ». On perçoit ici les risques d'épuisement, participant au souhait de quitter le métier prématurement. Ces stratégies d'adaptation à la prescription contribuent au risque psychosocial puisqu'elles maintiennent en place une organisation du travail source de nonsens, voire de souffrance, qui ne peut être tolérée dans la durée. Elles ne permettent pas l'élaboration d'une défense collective, mobilisant les savoirs d'expérience des professionnel·les, les permettant d'agir sur les orientations du métier, sur le contenu des réformes, autour desquelles pourrait se construire une « grande santé ». Roche situe en effet la « grande santé » du côté des stratégies de défense du métier, de la normativité, redonnant aux acteurs et actrices toute leur place pour contribuer à la construction du monde dans lequel ils évoluent à partir des normes de vie défendues par le métier, des normes de vie qui comprennent pour soi. Se sentir en bonne santé, ce serait alors se sentir capable de créer des normes qui l'ont sens du point de vue de l'expérience professionnelle, des savoirs et savoir-faire. Cette manière de poser le problème invite à explorer d'autres domaines possibles de la souffrance au travail : processus de résistance et de dégagement, répliques créatives et subversives, des destins soutenant la défense de ce qui doit être défendu face à une organisation du travail qui empêche l'activité créatrice de santé.

Mais s'engager dans une défense du métier nécessiterait d'autres modalités de travail collectif que celles offertes par l'institution ou par les organisations syndicales. Les temps dédiés au travail collectif au sein des écoles sont limités et sont plus utilisés pour gérer les urgences que pour réfléchir aux prescriptions institutionnelles ou aux conditions de travail. L'offre de formation continue donnant des opportunités d'échanges entre enseignant·es pour gérer les urgences de santé, est de plus en plus pauvre et relativement peu logique d'informations et de formatage que d'un lieu où l'on peut débattre des prescriptions et des difficultés du métier ; le développement du e-learning individualisant le rapport à la

¹ Viviers S., Maranda M.F., Morel N. & Rueiland I. (2020) « Reconnaître la souffrance au travail, son potentiel de transformation et d'action ». Dans J. Roman et coll. (coord.) *Subjectivité et travail : entre mal-être et bien-être, construction d'un nouveau paradigme de la santé au travail*, Paris : L'Harmattan.

² Maranda M.F., Viviers S. (2011) *École en souffrance : psychodynamique du travail en milieu scolaire*. Québec : Presses de l'Université Laval.

³ Cau-Bareille D. (2018) *Obeir, bidouiller ou désober : un dilemme au cœur des pratiques enseignantes, dans C. Vidal-Goméz (coord.) *Analyses de l'activité : perspectives pour la conception et la transformation des situations en formation**

⁴ Brunon C., Cau-Bareille D. (2020). *Créer-moi un oiseau innover dans un cadre temporel indéfini. Formation et profession*. 28x4 heures (suite), 13 P.

⁵ Roche P. (2016) *La puissance d'agir au travail. Recherches et interventions cliniques*. Toulouse, Érès coll. Sociologie clinique, 326 P.

⁶ Viviers S. (2017) *Être souffrance. défense et développement du métier : quelle place pour la créativité ?* dans Amado G., Boulaïd J.-P., Lhuillier D., Ultmann A.-L., *La créativité au travail*, Érès 216-238.

⁷ Derany, J.-P. (2016). En quoi sens le travail vivant est-il une catégorie politique ? *Houiller*, 36(2), 59-74.

⁸ Viviers S., Maranda M.F. (2018) « Cliniques du travail et politisation de la souffrance : quelles contributions à la prévention des problèmes de santé mentale au travail ? » Dans I. Fortier & coll. (coord.) *La sociologie clinique comme recherche de sens, résistances et pratiques alternatives*. Presses de l'Université du Québec.

prescriptions, les évolutions du métier, les conditions de réalisation du travail, fondés sur l'expérience et les compétences des enseignantes, leur permettant d'être réellement concepteurs et conceptrices de leur travail. En plus de soutenir la santé, ce type de méthode peut s'avérer formateur pour le développement d'habiletés de participation à la vie commune en développant la capacité de prendre part à la discussion, l'évaluation des arguments contradictoires, la participation active à la prise de décision, la mise en œuvre personnelle de décisions collectives⁷. Une voie vers une vie démocratique plus riche au travail et au-delà du travail peut faire contrepoids au cynisme, à la dégradation des débats publics actuels, bref à des « affects antidémocratiques [comme le] ressentiment, [la] création de bonnes émissaires et de victimes exploitées ».

Une telle démarche nécessiterait certainement une articulation plus fine entre l'activité syndicale et les résultats des recherches. Rendre compte du rôle de l'activité, des difficultés des acteurs et actrices aux prises avec les nouvelles formes d'organisation du travail, les réformes, les processus d'intensification du travail, de ce que cela demande aux travailleurs, des souffrances qu'ils ou elles ressentent, des processus de fragilisation de la santé qui y sont associés, pourrait servir à étayer le débat social et contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Des collaborations syndicats/chercheurs existent déjà, mais elles ont du mal à déboucher sur des transformations efficaces des situations de travail. C'œuvre dans ce sens impliquerait que les chercheures s'engagent davantage dans une politisation de la souffrance au travail à l'échelle des politiques publiques pour créer les conditions nécessaires à la concrétisation du potentiel démocratique contenu dans la négociation de l'organisation du travail⁸. Cela interroge néanmoins notre posture de chercheures: comment participer, sans nous substituer aux syndicats et aux acteurs institutionnels, et tout en gardant une posture scientifique, à la fédération des luttes pouvant mener à une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles et à leur développement, à prévenir les problèmes de santé mentale et faire du travail un lieu d'émancipation? Il y a certainement là matière à

Usine et château d'eau,
Fordlândia,
Brésil, 2017



Un travail démocratique sur le travail nécessiterait des temps de réflexion collectifs plus longs, réguliers, favorisant la confrontation de points de vue sur les

Care et démocratie

Marie-Hélène Luçon, professeure de philosophie, syndicaliste, animatrice du chantier « travail et syndicalisme » de IFR-FSU.

prescriptions, les évolutions du métier, les conditions de réalisation du travail, fondés sur l'expérience et les compétences des enseignantes, leur permettant d'être réellement concepteurs et conceptrices de leur travail. En plus de soutenir la santé, ce type de méthode peut s'avérer formateur pour le développement d'habiletés de participation à la vie commune en développant la capacité de prendre part à la discussion, l'évaluation des arguments contradictoires, la participation active à la prise de décision, la mise en œuvre personnelle de décisions collectives⁷. Une voie vers une vie démocratique plus riche au travail et au-delà du travail peut faire contrepoids au cynisme, à la dégradation des débats publics actuels, bref à des « affects antidémocratiques [comme le] ressentiment, [la] création de bonnes émissaires et de victimes exploitées ».

Une telle démarche nécessiterait certainement une articulation plus fine entre l'activité syndicale et les résultats des recherches. Rendre compte du rôle de l'activité, des difficultés des acteurs et actrices aux prises avec les nouvelles formes d'organisation du travail, les réformes, les processus d'intensification du travail, de ce que cela demande aux travailleurs, des souffrances qu'ils ou elles ressentent, des processus de fragilisation de la santé qui y sont associés, pourrait servir à étayer le débat social et contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Des collaborations syndicats/chercheurs existent déjà, mais elles ont du mal à déboucher sur des transformations efficaces des situations de travail. C'œuvre dans ce sens impliquerait que les chercheures s'engagent davantage dans une politisation de la souffrance au travail à l'échelle des politiques publiques pour créer les conditions nécessaires à la concrétisation du potentiel démocratique contenu dans la négociation de l'organisation du travail⁸. Cela interroge néanmoins notre posture de chercheures: comment participer, sans nous substituer aux syndicats et aux acteurs institutionnels, et tout en gardant une posture scientifique, à la fédération des luttes pouvant mener à une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles et à leur développement, à prévenir les problèmes de santé mentale et faire du travail un lieu d'émancipation? Il y a certainement là matière à

Historiquement, les activités de care, qu'il s'agisse du soin apporté aux malades, aux personnes âgées ou aux enfants ou bien de toutes ces activités par lesquelles nous prenons soin de nous-mêmes, des choses, dans notre domicile, à notre travail ou dans notre environnement naturel, ont été situées dans la même extériorité par rapport à l'espace public et démocratique de la Grèce antique, que les activités productives. Les femmes ont été ainsi exclues de l'exercice de la citoyenneté, de la même façon, bien que pour des raisons différentes, que l'étaient tous ceux qui participaient aux activités productives, jugées indignes d'un homme libre. Cette contribution décrit, à partir de la reconnaissance du care comme un travail, la façon spécifique dont se noue le rapport de cette activité à l'exigence démocratique.

Ce mouvement historique qui conduit à la reconnaissance du care comme un travail, c'est-à-dire comme une activité utile socialement, nécessitant des compétences et ne pouvant se déployer dans n'importe quel cadre, fait que la question de la démocratie s'y pose dans les mêmes termes que pour tout travail. C'est à la condition que le travail se démarque comme un travail nécessaire à l'organisation du travail et non pas à l'exploitation du travail de mieux répondre aux besoins des usagers. C'est ce premier point que nous allons développer pour montrer ensuite en quoi le care pose un problème spécifique par rapport à la démocratie. Ce faisant, nous reprenons ici les principaux éléments d'analyse de Joan Tronto dans « Care et démocratie »².

La démocratie comme condition de la qualité du travail

Je commencerai mon propos par l'évocation d'une scène à laquelle j'ai as-

sisté alors que j'étais étudiante et que je travaillais l'était dans les meilleurs hôpitaux en tant qu'agent des Services Hospitaliers (ASH). C'est l'histoire d'une vieille dame de plus de 80 ans qui était entrée à l'hôpital à la suite de l'hospitalisation de son mari plus parce qu'elle n'avait plus personne pour s'occuper d'elle qu'en raison de son état de santé. Elle s'était retrouvée dans un service de pneumologie où se trouvaient principalement des personnes âgées en attente d'aller rejoindre des services de long séjour ou d'autres structures d'accueil. Ma tâche était de faire le ménage dans les chambres et ce matin-là je faisais équipe avec une aide-soignante en fin de carrière. Tandis que je nettoyais la salle de bain, je l'ai entendue brusquer la vieille dame qu'elle aidait à faire sa toilette et à s'habiller. Celle-ci a commencé à réagir, à résister aux gestes de l'aide-soignante et à protester. Exaspérée, l'aide-soignante la saisie par le bras, et s'est mise à la secouer lui disant de se taire. En vain. La vieille dame craint. C'est alors que j'ai entendu la gifle tomber. Un peu plus tard, la vieille dame était transférée en psychiatrie au prétexte qu'elle était « perturbée ».

Cette situation de travail montre qu'on aurait tort de réduire le care à la simple relation d'entraide où une personne en aide une autre en situation de dépendance, de même qu'on aurait tort de le réduire à une simple posture éthique, qui, en l'occurrence, aurait fait défaut à l'aide-soignante. En tant qu'activité, le care s'inscrit aussi dans une organisation du travail qu'il convient d'interroger pour comprendre comment un agent au sein du travail qui a contribué à l'arriver là. On pourrait s'interroger sur le rythme de travail, le nombre de chambres à faire sur une durée déterminée, sur le sort qui est réservé aux agents en fin de carrière dont la tâche n'est pas allégée, sur les formations qui ont été données, etc. On pourrait aussi s'inquiéter sur ce respect des anciens ou sur ces formes de solidarités professionnelles qui font qu'une loi du silence s'installe recouvrant d'un voile pudique les situations scandaleusement problématiques³. C'est pourquoi Jean Tronto insiste beaucoup, sur l'idée du care comme processus intégré impliquant de multiples acteurs, et dont l'opération peut rater si, d'autre part, la chaîne du care est rompue. Comme une aide-soignante en bout de

chaîne pourrait-elle prendre soin des malades si l'institution elle-même ne prend soin ni d'elle, ni des malades? C'est pour quoi l'éthique doit être pensée également en termes politiques et le mauvais care comme une dimension possible du care. Si le travail n'est pas démocratique, au contraire d'ici l'organisation du travail et son contenu ne sont pas collectivement discutés et ne tiennent pas compte des besoins des agents et des usagers en organisant leur expression, alors il y a fort à parier que le travail qui se fera sera de mauvaise qualité.

La démocratie comme exigence d'égalité

Néanmoins, les activités de care posent à la démocratie un second problème. Si par « démocratie » on entend, au-delà de la possibilité, pour chacun, de participer à la délibération collective, une exigence de justice et d'égalité, alors le care pose des problèmes spécifiques en ce sens qu'il s'inscrit dans le cadre de relations profondément asymétriques qui mettent en jeu des rapports de pouvoir.

La première asymétrie concerne le soin apporté aux personnes en situation de dépendance. Comment faire en sorte que la dépendance n'annule pas le rapport d'égalité et ne devienne pas la porte ouverte à la violence, à la domination ou à la disqualification sociale? C'est un premier problème que la formation des soignants, des aides-soignants ou des travailleurs sociaux s'efforce de résoudre en développant la réflexion éthique ou en demandant que celle-ci soit renforcée.

Regards croisés // 39

Mais il existe une seconde forme d'asymétrie qui intervient lorsque le care s'inscrit dans un rapport marchand. Nous parlons ici des situations où des personnes déleguent à d'autres la tâche de s'occuper du ménage, des enfants, de la cuisine, moyennant une rémunération et où le care va être dispensé pour le compte d'un autre. Nous parlons alors d'activités de service. Ces deux situations sont différentes. Dans la première, il est question d'un soin que la personne ne peut pas se donner à elle-même. Dans la seconde, il s'agit d'un soin que la personne choisit de négliger afin de faire autre chose. Elle n'est pas dépendante au même titre que la personne âgée ou que le malade et peut congédier le prestataire de service.

soin qui se retrouve en situation de faiblesse par rapport au commanditaire car lui ou elle dépend de cette rémunération pour satisfaire ses propres besoins. On pourrait se dire que cette asymétrie n'est pas propre au care et qu'elle est présente dans toute relation salariale du fait du rapport de subordination. L'élément spécifique tient néanmoins au peu de considération dont font l'objet ces activités, n'étant pas considérées comme des activités qualifiées et étant, pour cette raison, délaissées aux femmes des milieux populaires, souvent issues de l'immigration, et sous-payées. D'où l'enjeu, à la fois éthique et politique que constitue la reconnaissance du caractère hautement qualifié des activités de care.

Enfin, il existe une troisième asymétrie qui naît de la marchandisation du care à l'échelle mondiale et qui fait que des travailleurs et des travailleuses des pays pauvres quittent leur pays pour vendre leurs services aux riches privilégiés, avec cette conséquence d'une inégalité distribution des activités de care à l'échelle mondiale. On pense, par exemple, aux travailleuses Philippines. Or, comme le demande Joan Tronto, « les démocratiques peuvent-elles survivre si elles ne font de certains citoyens rien d'autre que des serviteurs ? »

En conclusion, la démocratisation du care, va donc de pair avec la démocratisation du travail qui est aussi une façon, pour une société, de prendre soin (care) de ceux qui travaillent afin qu'ils puissent, par le soin apporté à ce qu'ils font, prendre soin des autres et d'eux-mêmes. C'est donc à travers l'activité déployée par chacun que patiemment se construit une société du care, lequel est irréductible à la seule bienveillance mais dépend de la possibilité, pour chacun, de bien faire son travail.

La démocratie comme exigence de care pour tous

Pour lutter contre cette répartition intégrale qui fait que, au final, ce sont les plus riches qui bénéficient de la grande quantité de care sans qu'ils le reconnaissent, préférant mettre leur réussite au compte de leur mérite personnel, Joan Tronto fait plusieurs propositions.

La première est de cesser de considérer que la vulnérabilité est liée à des âges particuliers (enfance, vieillesse) ou à des situations particulières (la maladie), mais

qu'elle est le fait du vivant en général, qui par nature, peut être blessé ou atteint et ne peut se développer ou se perpétuer, qu'à proportion du soin dont il est le bénéficiaire. Cela suppose de changer de modèle anthropologique pour replacer l'homme au sein de la nature et souligner le fait que nous sommes tous interdépendants.

La seconde est la nécessité de lutter contre l'inégalité des conditions de vie qui crée des carences de care et porte atteinte à l'égalité démocratique des chances. Qu'en est-il en effet du sort des enfants, quand une mère doit quitter son pays pour se mettre au service de riches étrangers, même si c'est la seule façon pour elle de prendre soin (care) de ses enfants? Ou encore, qu'en est-il des pays pauvres lorsqu'eux étudiants en médecine quittent leur pays pour aller exercer dans des pays riches ou parfois, sinon souvent, ils seront sous-payés?

Pour Joan Tronto, la démocratisation du care passe nécessairement par une re-fondation de l'Etat social dont l'objectif ne doit pas être seulement de répondre aux besoins des plus démunis mais aux besoins de toutes et de tous, ce qui n'est possible que si le care devient un objectif politique porté collectivement. La démocratisation des institutions est alors la condition de la démocratisation du care, « deux idées valent mieux qu'une » dit le proverbe, ce qui vaut y compris pour l'organisation du travail à l'intérieur des institutions (Etat, Services publics, Entreprises). L'aplanissement des hiérarchies est alors la condition pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes qui s'agissent des agents ou des usagers.

Ensuite, son regard qu'on appelle critique et que ne puise-t-on qu'à la fois dans nos organisations du travail, discute de la qualité du travail, c'est-à-dire de son contenu, dans le cadre de son controversé programme professionnel. Les organisations du travail doivent être créatives, mais pas au point qu'il y ait quelque chose de mauvais travail. Voir *Le prix du travail bien fait*, ed. La Découverte, Paris, 2009.

LES PHOTOS DE CE DOSSIER

Les images qui figurent dans ce numéro ont été fournies par le collectif Suspended Spaces et illustrent leurs réalisations, qui sont décrites dans l'article de la page 2.

(Ré)concilier démocratie et management, une vieille histoire... L'exemple de l'entreprise libérée

John Cultiaux et Xavier Léon, chercheurs^{1 et 2}

Que signifie « démocratiser le travail » ? En décrivant, à partir d'une analyse critique de « l'entreprise libérée », les formes de démocratisation illusoire du travail, cette contribution souligne les conditions de ce que serait une vraie démocratisation du travail.

Te recours à l'argument démocratique pour justifier des propositions managériales n'est pas une nouveauté. Il est d'ailleurs parfois d'une manière étonnante qui nous invite à demeurer vigilants. Comme le rappelle Thibault Letexier (2008), nous le retrouvons ainsi déjà dans les propositions d'un certain Frederick W. Taylor, promoteur d'une séparation franche entre « ceux qui conceivent » et « ceux qui exécutent », mais qui invitait en même temps à considérer son organisation scientifique du travail comme « une véritable démocratie », un système disciplinant « la hiérarchie aussi sévèrement que les ouvriers » autour d'intérêts qui il jugeait communs. Depuis cette époque, de nombreuses innovations managériales ont pris une plus grande participation dans une perspective d'accroissement des performances et d'amélioration des conditions de travail. Qu'il s'agisse de « citoyenneté d'entreprise » (Drucker, 1954), d'enrichissement des tâches³ et de « leadership démocratique » (Argyris, 1957), d'« auto-direction » et d'« autocontrôle » (McGregor, 1969), voire de la mise en place de formes de gouvernance pleinement démocratiques

(dans les sociétés coopératives notamment⁴), toutes ont en commun de promouvoir une vision volontariste de l'individu, de prôner une plus grande participation – et donc une plus grande responsabilisation – des travailleurs, pour « le bien » de l'entreprise et des individus.

Loin donc d'être l'innovation radicale que ses promoteurs prétendent parfois, l'entreprise libérée (EL) dont il est beaucoup question aujourd'hui prétend à son tour concilier l'inconciliable : l'accroissement de la productivité des travailleurs et la mise en place d'une dynamique plus émancipatrice. Pour ce faire, ses promoteurs préconisent « une centralisation sur les valeurs et une forte culture d'entreprise ; une absence de contrôle au profit de la confiance ; une auto-évaluation des salariés ; une prise de décision délibérative entre pairs ; une plus forte responsabilisation des travailleurs ; la suppression de la hiérarchie intermédiaire ou un changement de posture sous la figure du coach ; la suppression de fonctions support ou encore, un changement de posture sous la figure de facilitateur » (Fox et Pichault, 2017, p. 89).

Indéniablement dans l'air du temps,



Sortir du Livre,
Mains d'Œuvres
(Saint-Omer),
France (3 sep-
tembre-11 octo-
bre 2015)

les propositions formulées par les promoteurs de l'EL sont, depuis plusieurs années, largement populaires au travers de différents best sellers (Peters 1993 ; Getz et Carney, 2012) et largement relayées par certains médias. Comme le résume très bien Rémi Jardat, « peut-on d'un côté être baigné hors de l'entreprise, dans un flux d'idées et de débats qui valorisent la discussion, l'adhésion, l'émancipation, l'équité et le refus des abus de pouvoir (...) et de l'autre accepter de passer la moitié de son temps de vie dans des organisations où règnent par trop souvent la prise de décision autoritaire, la soumission, l'arbitraire, le favoritisme, et la terreur du chômage ? » (Jardat, 2012, p. 169).

Le monde académique réserve toutefois un accueil plutôt mitigé à cette nouvelle mode managériale. À partir de la mise en évidence du manque d'élaboration théorique (on prétend que ça marche mais il ne nous est jamais expliqué comment ça marche), les recherches en sciences sociales montrent clairement l'absence de réflexion de fond sur ce modèle. Elles soulignent notamment l'absence de fonction de leaders qui sont souvent absents dans ce dossier, et l'absence de travaillers les mieux dotés en capitaux symboliques et sociaux, tels que le charisme, l'éloquence, les capacités d'abstraction ou encore l'appétence au pouvoir. Si le fonctionnement apparaît donc inégalitaire, il se révèle aussi excluant. Concrètement, ceux et celles qui ne veulent ou ne peuvent pas participer, et le glissement discret que ces propositions opèrent entre démocratie et participation, au risque de confondre l'une et l'autre, au profit d'une vision finaliste et libérale de l'organisation.

Au travers de deux recherches-interventions menées, l'une dans une entreprise de grande distribution, l'autre dans le secteur associatif (Cultiaux et Léon, 2019), nous avons ainsi pu constater combien la libération renforce, dans les faits, l'influence du « leader libérateur », substituant une autorité fondée sur le statut à une forme d'exercice davantage charismatique du pouvoir, le management intermédiaire étant quant à lui réduit à un rôle d'animateur venu à l'éaboration de solutions davantage opérationnelles que stratégiques. Ce renforcement du pouvoir sur un plan vertical s'accompagne, sur le plan horizontal, de pratiques d'influence plus « débridées » que « libérées » : l'absence d'un cadre clair favorise l'exercice d'un pouvoir plus impiscite chez les travailleurs les mieux dotés en capitaux symboliques et sociaux, tels que le charisme, l'éloquence, les capacités d'abstraction ou encore l'appétence au pouvoir. Si le fonctionnement apparaît donc inégalitaire, il se révèle aussi exclusif. Elles soulignent notamment l'absence de fonctions support ou encore, un changement de posture sous la figure de facilitateur » (Fox et Pichault, 2017, p. 89).

et ont, pour seul horizon, la soumission à sa place privilégiée.

ou le départ (Gilbert et al., 2017). Ajoutons encore que cet exercice du pouvoir informel, parce qu'il se légitime au travers des possibilités offertes en termes de participation, va entrer en concurrence directe avec d'autres formes de régulation plus traditionnelles, comme celle du (contre-)pouvoir syndical.

Écartons ici un possible malentendu. Cette prise de distance critique n'a pas pour intention de discréder toute expérience de participation qui prendrait pour cadre une participation qui prendrait pour

impulsion initiale ces propositions à la rappeler la nécessité de renouer avec certaines exigences établies d'une délibération plus démocratique (Berger et Charles, 2014) pour penser autrement les actions concrètes à mettre en œuvre dans les organisations (Detchessahar, 2019).

Il ne s'agit en effet pas d'être « autour de la table » et de se voir accorder la place pour que l'on puisse pleinement participer à un espace public : il faut aussi permettre aux uns et aux autres d'influencer les décisions. Amartya Sen (2000), par exemple, insiste sur la nécessité mise en capacité (capabilités) des individus et John Dewey (2010) sur l'importance de s'adresser à des citoyens concernés, à la fois conscients des enjeux stratégiques mais disposant aussi des compétences, expériences et expertises pour contribuer à la décision collective. Finalement, l'enjeu démocratique et d'émancipation impose de donner les moyens à chacun d'être sujet de sa parole sur le travail collectif, en prenant en compte les positions sociales, les contraintes plurielles de son environnement professionnel et ses propres aspirations. Il requiert aussi de se poser les difficiles questions concernant les déterminismes sociaux et leurs hiérarchies implicites comme celle de « l'irréversible subordination des salariés » pour reprendre ici les termes percutants de Danièle Linhart (2021).

Rencontrer des ambitions participatives, démocratiques et d'émancipation dans un espace socio-organisationnel donné, régulé et situé, nécessite donc de considérer que les choses ne vont pas de soi. Il est indispensable de proposer finement un cadre et un accompagnement spécifiques (Cultiaux et al., 2020) qui rendent possible une élaboration collective sur les enjeux, les exigences et les modalités mêmes de cette délibération et de la prise de décision ; processus certes éprouvant et exigeant mais indispensable pour construire un avenir commun, tant enviable que supportable et durable.

- Getz, I. ; Carney, B., 2012. Liberté & cie. Quand la liberté des salariés fait le bonheur des entreprises. Paris, Fayard.
- Gilbert, P., Legiborg, A.-C., Rauel-Croset, N., 2017. « L'entreprise libérée, innovation radicale ou simple avantage du management participatif ? » *Annales des mines - Gérer et comprendre*, n° 127, pp. 38-49.
- Jardat, R., 2012. « De la démocratie en entreprise. Quelques résultats empiriques en propositions théoriques » *Revue française de gestion*, 9 N° 228-229, p. 167-184.
- Linhart, D., 2021. *L'insoutenable subordination des salariés*. Toulouse, Érès.
- Le Texier, T., 2008. « Le management est-il anti-démocratique ? » *Esprit*, 3, pp. 64-74.
- McGregor, D., 1969. *La dimension humaine des entreprises*. Paris, Gauthier-Villars.
- Peters, T., 1993. *L'entreprise libérée*. Paris Dunod.
- Sen A., 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris, Seuil.

“C'est l'assemblée des cinquante-huit coopérateurs qui est souveraine”

Entretien avec Olivier Leberquier, actuel président de SCOPTI, ancien délégué syndical CGT chez Frailib.

Références

- Berger, M. et Charles, J., 2014, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, n°9, pp. 5-36.
- Cultiaux, J. et Léon, X., 2019, « Les jeux du pouvoir dans l'entreprise libérée », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 27, pp. 109 à 124.
- Cultiaux, J., Fugier, P. et Léon, X., 2020, *Démarches cliniques et émancipation*. Paris, L'Harmattan.
- Detchessahar M., dir., 2019, *L'entreprise délibérée : réfondre le management par le dialogue*. Paris, Editions Nouvelle cité.
- Dewey, J., 2010. *Le public et ses problèmes*, Paris, Galimard.
- Drucker, P. F., 1954, *The practice of management*
- Fox, F., Pichault, F., 2017. « Au-delà des success stories, quel processus de libération ? Étude de cas au sein du secteur public belge », *Revue internationale de psychosociologie et de recherches comportemental organisational*, vol. xxiii/56, 87-107.
- Geitz, I. ; Carney, B., 2012. Liberté & cie. Quand la liberté des salariés fait le bonheur des entreprises, Paris, Fayard.
- Gilbert, P., Legiborg, A.-C., Rauel-Croset, N., 2017. « L'entreprise libérée, innovation radicale ou simple avantage du management participatif ? » *Annales des mines - Gérer et comprendre*, n° 127, pp. 38-49.
- Jardat, R., 2012. « De la démocratie en entreprise. Quelques résultats empiriques en propositions théoriques » *Revue française de gestion*, 9 N° 228-229, p. 167-184.
- Linhart, D., 2021. *L'insoutenable subordination des salariés*. Toulouse, Érès.
- Le Texier, T., 2008. « Le management est-il anti-démocratique ? » *Esprit*, 3, pp. 64-74.
- McGregor, D., 1969. *La dimension humaine des entreprises*. Paris, Gauthier-Villars.
- Peters, T., 1993. *L'entreprise libérée*. Paris Dunod.
- Sen A., 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris, Seuil.

Pouvez-vous présenter l'organisation interne de SCOPTI ?

Nous fonctionnons avec deux organismes : l'un organisationnel l'autre fonctionnel. Le premier est un grand cercle : l'assemblée des 58 coopérateurs, qui est souveraine. À l'intérieur, les différents services, le conseil d'administration (C.A.), constituent de 11 membres élus par les coopérateurs et organes de direction de l'entreprise. Un comité de pilotage (le directeur, le responsable achats et logistique, et moi-même, le président) prend les décisions au quotidien mais ses réunions sont systématiquement élargies aux salariés, coopérateurs, membres du C.A. . .

Après la réunion de CA, on fait un compte rendu succinct qui reste une proposition de décision. On la laisse vivre 24 heures pour s'assurer qu'il n'y ait pas de retours négatifs, ou qui pourraient l'enrichir. Elle passe alors au stade de dé-

cision. On la communique à l'ensemble des coopérateurs et elle s'applique.

Dans le cadre des certifications⁴, on nous a imposé de produire un organigramme opérationnel, en pyramide. La pyramide, ça ne nous va pas, donc nous avons réussi le tour de force d'y mettre tout en haut l'assemblée des coopérateurs. Puis viennent le CA, le comité de pilotage et les différents services.

Qui sont les coopérateurs et quel rôle jouent-ils ?

Tous les salariés sont coopérateurs, mais tous les coopérateurs ne sont pas salariés. Quand on rentre en conflit on est 182 salariés, on lutte jusqu'au bout à 76. Au bout de trois ans et demi c'est quand même pas mal ! Sur les 76, 58 ont fait acte de candidature pour être coopérateurs, dont 46 avec la volonté d'être salariés. Nous réunissons l'Assemblée générale au rythme d'une fois par mois voire plus,

selon l'actualité. Les coopérateurs ont la possibilité de revoir toutes les décisions prises en comité de pilotage, en CA, etc. S'ils estiment qu'il faut les détricoter, on le fait.

Juste un exemple. Nous avons changé le packaging pour rester dans les codes du marché mais il n'était pas question de gaspiller les anciens étuis. Ça a créé un décalage car on changeait la couleur des étuis avant de modifier les enveloppes des infusions. Le salarié sur ligne a eu la bonne attitude ; il a stoppé la machine. « On ne va pas faire des boîtes « menteuse » avec des enveloppes « menteuses » ! Ce n'est pas la même couleur, ça choque, les gens vont penser que c'est une erreur. » On a donc arrêté la production. Tant pis pour les enveloppes qui restent ! Ça ne remet pas en cause la santé économique de l'entreprise, mais une décision avait été prise et le salarié a utilisé de son pouvoir d'agir pour l'infléchir.

Par exemple, des copains venaient tous les jours pour entretenir les machines. À la reprise, il n'y avait plus « qu'à appuyer sur le bouton », les machines étaient en état. Beaucoup de choses se sont faites de manière naturelle, chacun trouvait sa place.

Aujourd'hui, certains viennent travailler à SCOPTI comme ils allaient travailler à Frailib. Certes, c'est leur coopérative, ils ont abondé au capital, mais ils font leurs heures, ils s'en vont et terminent ! Pour tout le reste, débrouillez-vous avec ! C'est caricatural peut-être, mais ça existe. D'autres (la majorité) à l'inverse se sont émancipés, ont évolué. Et certains sont entre les deux, ils ne veulent pas prendre de responsabilités. Ils veulent faire leur travail, toucher leur salaire et après, se consacrer à leurs passions, à leur famille, etc. Quand je dis ça, il n'y a vraiment pas de jugement, c'est un constat, c'est tout.

Êtes-vous particulièrement sensibles à la transmission des valeurs coopératives pour les personnes susceptibles de rejoindre SCOPTI ?

Jusque-là, on n'a pas eu besoin de recruter parce qu'on a pris tout le monde et on organise l'activité correspondant à l'effectif.

On est dans une phase de recrutement d'ingénieur qualité. Nos statuts prévoient que cette personne a trois ans pour adhérer à la coopérative. Ce qu'on souhaite, avant de recruter un ou une salariée, c'est recruter un coopérateur ou une coopératrice.

On y travaille dans l'atelier des salariés : le maintien des compétences et des connaissances dans la coopérative. On réfléchit à un modèle de recrutement, qui précise ce que l'on attend de la personne qui va nous rejoindre.

On avait déjà fait un DLA sur cette question : « Aujourd'hui on n'a que des salariés qui ont vécu la lutte ; demain, comment on transmet ça ? Et surtout comment on accueille ? » La personne qui est recrutée n'a pas connu la lutte. On doit donc créer les conditions pour que ceux qui vont arriver, notamment les plus jeunes, puissent s'approprier notre lutte, et avoir la même fierté que nous de faire évoluer SCOPTI. C'est tout l'enjeu des valeurs qu'on veut transmettre aux générations futures.

Le passage des Frailib à une entreprise coopérative a-t-il induit des changements dans le travail ?

Quand on sort du conflit avec Unilever, on a déjà une bonne idée de comment on va construire les choses. On avait créé des commissions qui se consacraient à « l'après ».

Par exemple, des copains venaient tous les jours pour entretenir les machines. À la reprise, il n'y avait plus « qu'à appuyer sur le bouton », les machines étaient en état. Beaucoup de choses se sont faites de manière naturelle, chacun trouvait sa place.

Aujourd'hui, certains viennent travailler à SCOPTI comme ils allaient travailler à Frailib. Certes, c'est leur coopérative, ils ont abondé au capital, mais ils font leurs heures, ils s'en vont et terminent ! Pour tout le reste, débrouillez-vous avec ! C'est caricatural peut-être, mais ça existe. D'autres (la majorité) à l'inverse se sont émancipés, ont évolué. Et certains sont entre les deux, ils ne veulent pas prendre de responsabilités. Ils veulent faire leur travail, toucher leur salaire et après, se consacrer à leurs passions, à leur famille, etc. Quand je dis ça, il n'y a vraiment pas de jugement, c'est un constat, c'est tout.

Parlons syndicalisme ! Quelles sont les modalités de représentation des salariés dans la coopérative ?

On crée la coopérative en 2014 et les premières élections ont lieu fin 2016. Il fallait se mettre en règle ! On ne pouvait pas s'être battus pendant des années pour défendre des droits et ne pas être dans les clous au niveau de notre propre entreprise. Les deux principaux responsables du syndicat chez Frailib étaient dévenus président et directeur général délégué. Il fallait que quelqu'un prenne la suite mais le poids qu'on avait pouvait être effrayant pour reprendre le mandat.

En plus, on est tous coopérateurs, c'est notre entreprise, donc la place du syndicat reste encore à définir : il ne peut pas avoir le même rôle que la CGT Frailib !

Un coopérateur a-t-il une image de son travail autre que celle d'un salarié « ordinaire » ?

Je peux difficilement répondre. Techniquement de maintenance chez Unilever, il m'arrivait de passer neuf heures d'affilée

sur la machine, afin de trouver la panne.

Je pense que les salariés de SCOPTI avaient ces mêmes exigences par rapport à la qualité, donc ils continuent, avec peut-être encore plus de conviction parce que ce sont nos produits. C'est ce qui fait notre force.

À poste équivalent dans une entreprise, est-ce différent de travailler à SCOPTI ?

Je pense que c'est la liberté totale à SCOPTI. Par exemple, le salarié pose ses congés, et on ne les refuse jamais. Ça crée des difficultés d'organisation, mais les copains s'arrangent entre eux, on trouve la solution.

Autre exemple, la polyvalence : à la sortie du conflit, une bonne partie d'entre nous étaient multifonctions. Aujourd'hui, on ne sous-traite quasiment rien. Donc on peut se retrouver, selon les jours, opératore sur une ligne, à la livraison, ou encore au nettoyage. Il y a des débats, des situations conflictuelles. C'est la vie d'un collectif.

Mais pas un ne vous dira que travailler à SCOPTI c'est pareil que travailler à Frailib ; ils savent très bien le confort de vie que l'on a ici !

Quelle est la grille des salaires à SCOPTI ?

De manière quasiment unanime, le collectif a décidé que chacun touchait ses indemnités de préjudice et qu'on repartait à zéro, sans ancienneté.

On a mis un peu moins pour accoucher de notre politique salariale. Les discussions ont été très riches, houleuses parfois. Les décisions ont été prises à une large majorité. On a dû choisir : soit repartir de ce qu'on avait à Unilever, soit fixer un salaire unique pour tous, soit un salaire unique par catégorie professionnelle. 83 % ont voté pour cette dernière solution, avec une contrainte : un minimum d'écart entre les plus hauts et les plus bas salaires. On est donc sur un écart de 400 € nets. On aimerait, si on avait beaucoup de moyens, réduire encore cet écart, améliorer les conditions de travail, recruter pour mieux répartir les tâches, réduire le temps de travail, etc.

Le consommateur a dans ses mains, toutes les chances, la possibilité de faire changer les choses. Et ça, il faut que l'on arrive à le faire savoir, à le faire valoir.

Propos recueillis par Gérard Grosse et Michèle Olivier

Notre SCOP, on l'a construite dans ce

modèle dominant qu'est le système capitaliste, avec toutes ses contraintes. En parallèle de notre marque 1336, on s'est tourné vers la grande distribution, avec une activité de façonnage sous leurs propres marques. On a d'autres contrats, on progresse. SCOPTI a les certifications Bio et IFS.

Un des points cruciaux était de conserver la marque Éléphant, née à Marseille il y a plus de 120 ans. Les plantes aromatiques étaient cultivées, séchées et coupées chez nous. Aujourd'hui, à part l'argent des consommateurs (la marque n'est vendue qu'en France), tout le reste vient d'Amérique latine, en passant par Anvers puis par l'Allemagne et la Pologne.

Une absurdité totale d'un point de vue écologique !

Le modèle coopératif, c'est l'avenir ?

Aujourd'hui, je n'arrive pas à me faire à SCOPTI. C'est une forme de militants, pour combattre de l'intérieur le système et prouver que notre modèle économique est possible. Ça fait maintenant plus de six ans qu'on a créé : on fait la démonstration que des ouvriers, techniciens, agents de maîtrise, sont capables de faire tourner une entreprise.

La première étape est de s'appuyer sur des modèles : je pense à Enercoop⁷ ou Chequie déjeuner du groupe Up⁸. Je me souviens des discussions avec Michael Warren de la CGT Goodyear. Je lui disais « Pourquoi ce qui est possible avec des boîtes là-hé ne le serait pas avec des roues de tracteur ? En face, ils arrivent à faire du commerce avec tout ! Pourquoi les coopératives n'y arriveraient pas ? Tout est possible ! »

Il fait beaucoup d'interventions avec ATTAC, ils utilisent le terme « consommateurs » et l'expliquent : « A chaque fois que vous passez en caisse dans un magasin, vous êtes plus forts avec votre ticket de caisse qu'avec votre bulletin de vote. » C'est vrai, si demandez les consommateurs décident d'acheter du 1336 au lieu du Lipton, et bien ça y est, on est sauvé !

Le consommateur a dans ses mains, toutes les chances, la possibilité de faire changer les choses. Et ça, il faut que l'on arrive à le faire savoir, à le faire valoir.

Comment faire vivre une coopérative dans une économie capitaliste ?

Regards croisés // 39

¹ Pour une présentation plus détaillée voir le site Smart, <https://smartbeta.be/wp-content/uploads/2019/08/2019-La-SCOP-11-de-1336.pdf>.

² Pour une présentation plus détaillée voir le site Smart, <https://smartbeta.be/wp-content/uploads/2019/08/2019-La-SCOP-11-de-1336.pdf>.

³ Pour une présentation plus détaillée voir le site Smart, <https://smartbeta.be/wp-content/uploads/2019/08/2019-La-SCOP-11-de-1336.pdf>.

⁴ Voir plus loin <https://certificationdispositiflocal.be/>.

⁵ Dispositif local d'accompagnement : <http://institutfralib.be/>.

⁶ <https://certificationdispositiflocal.be/>.

⁷ <https://www.ererecoop.be/>.

⁸ <https://applejeune.be/>.

La démocratie, mais pas que...

Bernard Dugué, ergonome, enseignant-rechercheur à Bordeaux INP

Peut-on changer la société sans changer les institutions qui ont pour finalité la transformation sociale ? En interrogant les représentations qui structurent l'action – celles du travail, de la santé au travail, de la prévention – cette contribution pose la question des conditions pour que le syndicalisme contribue effectivement à la démocratisation du travail.

taire ». Pour aller plus loin, pour construire des modes d'organisation efficaces et protecteurs, il faut engager des débats et accepter les controverses. Comme le soulignaient Kervellant et Lorrino², à l'opposé de la transformation de tout citoyen en « patient », il est crucial que la société dans son ensemble participe massivement à la gestion et à la sortie de la crise. La même exigence doit être défendue en milieu de travail.

Mais si la crise a ravivé les aspirations à plus de démocratie, qu'est-ce que ça changerait si le monde du travail était plus « démocratique » ? Peut-être peu de choses si les modèles de référence restent les mêmes. Démocratiser est bien évidemment nécessaire mais ne suffit pas si l'on ne questionne pas les représentations sur le travail et la santé au travail à partir desquelles se construisent les actions³, mais aussi celles qui régissent l'action des représentants des salariés.

Un regard sur le travail

A l'opposé de la rupture taylorienne entre ceux qui conçoivent et ceux qui réalisent le travail, la prise en considération d'un écart fondateur entre le travail prescrit et le travail réel signifie que travailler consiste toujours en une confrontation à ce qui résiste, à ce qui n'a pas été anticipé, à l'imprévu. Dans le fonctionnement des organisations, une question récurrente se pose alors : avec quelles connaissances du travail réel des décisions sont prises, des projets sont élaborés, des procédures sont mises en œuvre ? Ceci vaut aussi pour les projets syndicaux.

Si la relation de travail est marquée par le rapport de subordination qui lie le salarié à son employeur, l'activité de travail elle-même, ce que les personnes mettent concrètement en œuvre, leur manière de s'y prendre, ce qu'elles cherchent à atteindre, est par nature une « insobriété » qui, car les travailleurs ne sont jamais parfaitement dans les situations de travail, va développer des savoir-faire, des compétences, des astuces, pour faire face aux aléas, aux risques auxquels ils peuvent être exposés, aux insuffisances ou adaptations de la prescription, mais aussi pour réaliser leur travail d'une manière qui soit satisfaisante et qui ait du sens à leurs yeux. Cela implique concrètement que l'on ne peut pas comprendre le « travail réel » si on n'adopte pas une attitude

apprenante et compréhensive, fondement de toute analyse du travail. Cela signifie aussi que la définition même de ce que l'on entend par « conditions de travail » ne va pas de soi, ne peut pas être élaborée à distance du vécu individuel et collectif des salariés. La se situe un premier enjeu démocratique.

Une vision de la santé au travail

La notion de santé elle-même prête à discussion. Entre une conception de la santé correspondant à l'absence de maladie ou de déficiences, celle de l'OMS considérant la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social » et celle plus dynamique abordant la santé comme processus de construction des individus, il ne s'agit pas uniquement d'une question théorique. Ces définitions ouvrent sur des modèles anthropologiques et des représentations des conséquences à traiter différents. Elles ont des conséquences sur la manière d'analyser les atteintes à la santé et sur les actions qui peuvent être menées en matière de prévention. Si l'on considère par exemple que les TMS sont liées aux seules sollicitations biomécaniques ou que les « RPS » sont la conséquence des effets du travail sur des individus fragiles, ayant du mal à s'adapter aux changements, alors l'action va être réduite à la diminution de certains « facteurs de risque » et à la « prise en charge des individus atteints ». Par contre, si l'on considère, comme le soutient Caneghem⁴, que la santé des individus est en lien avec leur capacité d'influencer leur environnement, d'être acteur de leur vie, alors les questions d'organisation et en particulier les marges de manœuvre nécessaires pour déployer une activité créatrice deviennent des questions centrales de la conception des systèmes de travail et des démarches de prévention.

La subsidiarité⁵ – entendue comme principe permettant de refléter à la distribution du pouvoir de décision dans une organisation et au soutien nécessaire à l'action de ses membres – peut ainsi servir de repère pour construire une démocratie effective, incarnée, sur les lieux de travail.

Un modèle des risques professionnels

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'approche des risques professionnels où l'on tend souvent à décrire un risque comme un autre. Paris, Seuil.

Un modèle des risques professionnels

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'approche des risques professionnels où l'on tend souvent à dé-

¹ Clot, Yves (2010). *Au-delà de l'hygiénisme : l'activité délibérée. Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 10. Érès éditions, p. 41-50.

² Tribune, *Le Monde*, 4 mai 2020.

³ Dugue, Bertrand, Petit Johann (2018). La discussion des modèles d'industrialisation, une condition pour la action des comités en santé et en sécurité au travail. *Relations Industrielles/Industrial Relations*, n° 73-2, p. 252-273.

⁴ Caneghem Georges (1966). *Le travail et le pathologique*. Paris : PUF.

⁵ Dugue, Bertrand, Petit Johann (2014). Subsidiarité et gouvernance. In F. Guimari et P. Zanigra (coord.), *Dictionnaire des risques psychosociaux*. Editions du Seuil, p. 757-759.

⁶ Duvetès, Philippe (2006). Tensions et orientations des systèmes de santé au travail. *Santé, Société et Solidarité*, 5 (2), p. 23-32.

⁷ Recuit, Paul (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil.

⁸ Hughes, Everett C. (1996). *Le regard sociologique*. Paris : École des Hautes Études en sciences sociales.

composent les conditions de travail et les risques associés en « facteurs », sans nécessairement considérer la situation globale de travail ni l'activité réelle des travailleurs. En prenant insuffisamment en considération les interactions entre facteurs et des déterminants plus globaux comme l'organisation du travail, la définition des tâches, le management – éléments fondamentaux d'une prévention primaire – les dispositifs mis en œuvre se cantonnent trop souvent, comme le souligne Davetz⁶, à des mesures de protection et de réparation.

Or, la sécurité ne peut jamais être assurée par les seules règles définies à priori. La variabilité et l'imprévisibilité des situations de travail, des contextes parfois inédits, des règles qui s'avèrent inadéquées, obligent les travailleurs à s'adapter, à prendre des initiatives, à arrêter parfois entre les multiples contraintes et prescriptions – dont celle de santé-sécurité – pour atteindre les objectifs fixes. Il s'agit pour eux de « gérer » la situation, d'inventer des manières de faire, en puisant dans leur expérience individuelle et collective, à condition d'avoir les marges de manœuvre nécessaires pour y arriver sans dommage. Cela demande, encore une fois, que ces situations-là soient discutées collectivement, avec la hiérarchie, pour en faire des occasions d'apprentissage organisationnel. Un autre enjeu concrét de démocratie.

Faire évoluer les modèles qui guident l'action ne sera pas suffisant si n'existent pas, sur le lieu de travail, des espaces de discussion sur le travail, dans lesquels les salariés ont « leur mot à dire ». Les syndicats ont évidemment un rôle à jouer, à condition d'accorder aux salariés concernés la place essentielle qui doit être la leur dans ces discussions.

Paul Ricœur⁷ soutenait que la visée éthique consiste en « une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes ». Entendons ici deux éléments qui interpellent l'action des syndicalistes. Tout d'abord, si l'objectif est de développer la capacité des salariés à agir sur leur propre travail, alors faire « pour » n'est pas la même chose que faire « avec ». Ensuite, les « institutions justes » concernent également le fonctionnement des institutions

Le travail syndical est-il démocratique ?

Gérard Grosse, membre du chantier « travail et syndicalisme » de l'IRFSU

représentatives, donc des organisations syndicales.

La représentation des salariés se déploie, pour reprendre des concepts de E. Hughes⁸, autour de deux notions. D'une part, les représentants disposent d'une « licence », d'un droit reconnu d'exprimer les intérêts des salariés (le droit à la négociation en fait partie) et, ce faisant, de définir les catégories dans lesquelles les choses doivent être pensées. D'autre part, ils agissent dans le cadre d'un « mandat », qui repose sur une transaction, généralement implicite, avec les personnes qu'ils représentent. Mais la place des mandamants est le fruit d'une construction sociale.

Les représentants peuvent choisir, dans le cadre de leur délégation, d'agir en « experts », supposés connaître mieux que quiconque ce qui pose problème aux salariés et la manière dont ces problèmes devraient être résolus. Ils peuvent au contraire s'appuyer sur la sollicitation et la mobilisation subjective et pratique des salariés, à la fois pour la compréhension des questions à traiter et pour l'exploration des pistes de solution.

Le travail salarié ne sera peut-être jamais totalement « démocratique » car fondé sur une intégralité de droit inhérente au salariat lui-même. Mais l'inspiration démocratique est forte et il est indispensable d'y répondre, dans des registres qui placent les personnes concernées au centre des processus. Autrement dit, dématérialiser le travail ne peut pas aller sans la démocratisation des pratiques qui ont pour ambition de changer le travail.

Une conception de la représentation des salariés

Faire évoluer les modèles qui guident l'action ne sera pas suffisant si n'existent pas, sur le lieu de travail, des espaces de discussion sur le travail, dans lesquels les salariés ont « leur mot à dire ». Les syndicats ont évidemment un rôle à jouer, à condition d'accorder aux salariés concernés la place essentielle qui doit être la leur dans ces discussions.

Paul Ricœur⁷ soutenait que la visée éthique consiste en « une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes ». Entendons ici deux éléments qui interpellent l'action des syndicalistes. Tout d'abord, si l'objectif est de développer la capacité des salariés à agir sur leur propre travail, alors faire « pour » n'est pas la même chose que faire « avec ». Ensuite, les « institutions justes » concernent également le fonctionnement des institutions

Cette contribution s'intéresse à la démocratie dans l'activité syndicale à partir d'une relecture de différents chapitres du livre « Syndicaliste : c'est quoi ce travail ? » coordonné par le chantier travail de l'institut de recherches de la FSU. Des entretiens menés auprès de militante.s de la FSU sont analysés à l'aune de la question suivante : l'activité syndicale, dont la visée est celle d'une démocratie sociale, est-elle démocratique ? Si l'ouvrage de référence est collectif, la présente relecture n'engage que son auteur. Elle entend plus soulever des questionnements qu'apporter des réponses à ce sujet complexe.

S'engager dans cette réflexion impose, préalablement, de définir ce qu'est un travail démocratique. Selon Cécile Briec², « le milieu syndical est traversé par des valeurs qui sont différentes d'un milieu de travail ordinaire (...) ; comment peut-on organiser le travail pour être respectueux des valeurs qu'on porte ? Les principes fondateurs de la FSU, c'est d'avoir un fonctionnement collectif, démocratique. [Or] l'organisation du travail reproduit ce qu'on voit ailleurs, et ce contre quoi on se bat. En n'en faisant pas un objet de débat, s'opère de manière implicite une division subalterne, et ceux qui ont les tâches beaucoup plus importantes ».

Une condition d'un travail démocratique, c'est la réflexion et la prise de décision collectives. D'abord au sein de l'équipe syndicale concernée, ensuite avec les salariés représentés.

Une activité élaborée collectivement ?

Une condition d'un travail démocratique, c'est la réflexion et la prise de décision collectives. D'abord au sein de l'équipe syndicale concernée, ensuite avec les salariés représentés.



Foire Internationale Rachid Karamé, Oscar Niemeyer, Tripoli, Liban, 2013

Discuter collectivement de son activité

Selon notre enquête, le travail discuté et réalisé collectivement avec d'autres membres de l'équipe syndicale représente, le plus souvent, entre un quart et la moitié du temps syndical¹. Mais certains l'ignorent encore moins de temps.

Si, à certaines périodes, le travail collectif est indispensable, (préparation des CAPA), la charge de travail quotidienne des militants le rend parfois impossible. L'accroître des tâches et l'urgence d'une part, la spécialisation dans des domaines d'autre part, sont des freins au fonctionnement collectif. Ainsi, les militantes privilégièrent souvent la réalisation de tâches concrètes, l'action en réaction à l'urgence, mais se « posent » assez peu pour réfléchir. Ce qui peut contribuer à la pauvreté des débats dans les instances syndicales ou fédérales, que certains militantes déplorent.

¹ Gérard Grosse, Elizabeth Labaye, Michelle Olivier (coord.). Syndicaliste: c'est quoi ce travail? Miller à la FSU, éd. Sylpse 2017.

² Cécile Brice,

« Réflexion d'une militante syndicale à ce qu'est faire du syndicalisme », in Syndicaliste: c'est quoi ce travail? op.cit.

³ Rappelons que, selon la DARES, en 2016, 85% des salariés étaient autorisés à organiser leur travail de la façon qui leur convient le mieux (DARES, Sondage statistique n°26, avril 2019, p.76).

⁴ Marie-Hélène Motard, « Travail syndical et travail du cœur », in Syndicaliste: c'est quoi ce travail?, op. cit.

Le rapport avec « le terrain »

Élisabeth Labaye, qui a participé à la mise en place des CHSCT⁵ au ministère de l'Éducation nationale et a représenté la FSU au CHSCT ministériel jusqu'en 2014, étudie dans ce cadre le rapport du travail militant avec les salariés⁶.

[être syndicaliste en CHSCT], « cela suppose avant toute chose de pratiquer un syndicalisme de proximité : on part d'observations du terrain, on s'appuie sur des données précises fournies notamment par l'administration, et par les autres acteurs de prévention, on écoute la parole des salariés. Il est impératif d'entendre ce que le collectif de travail a à dire et de relayer sa parole tout en objectivant la situation. [Ce travail de terrain] est porter d'un espoir et d'une revitalisation du syndicalisme, si des réponses concrètes, construites avec eux, sont apportées aux problèmes soulevés par les personnels. » Cette co-construction de l'activité syndicale avec les

⁵ Et, si l'on s'estiment généralement autonomes dans leur activité militante, ils regrettent parfois l'absence de lieu et de temps pour « prendre du recul », débatte collectivement, la préparation et le dé-

agent.e.s concernés, si elle semble particulièrement nécessaire dans le cas du CHSCT, devrait être une pratique générale du syndicalisme. L'enquête à l'origine de l'ouvrage ne permet cependant pas d'évaluer le degré de réalisation de cet « idéal militant ».

Une activité à portée démocratique ?

La question peut sembler sanglante car l'activité syndicale est une composante de la « démocratie sociale » qui permet d'accroître la représentation et les droits des travailleurs et de diversifier ainsi les sources de pouvoir.

Une activité négociée, pour laquelle le militant « rend des comptes »

La réalité est plus complexe. L'activité militante n'est pas seulement l'expression de la volonté de la « base », ni d'autre chose que la simple mise en action de cette même base au nom des directives syndicales. Comme l'analyse finement Yves Baumay et Nada Chaar⁷, le/la secrétaire de la section syndicale d'établissement joue ainsi le rôle de « filtre » dans la transmission des consignes et de mise à l'agenda local des questions et mobilisations régionales ou nationales. Mais le fonctionnement du secrétariat d'établissement résulte aussi des urgences locales. L'activité syndicale se construit ainsi en interaction entre le « terrain » et les contraintes de l'organisation.

S'agissant des agents, les syndicalistes se montrent parfois amers, déplorant la faible participation aux réunions d'information et aux actions. Par contre, ils apprécieront quand des collègues leur font confiance, leur témoignent de la reconnaissance pour le travail mené.

Une activité orientée vers le bien commun

L'activité des militante.s syndicaux recèle une forte dimension de care⁸, en particulier en ce qui concerne les « services syndicaux (conseils, accompagnement, etc.). La posture du syndicaliste est désinéssée ; elle exige de l'écoute, une capacité à saisir les besoins des salariés et à offrir des réponses adéquates. Elle contribue ainsi à « maintenir, perpétuer et réparer notre monde, en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible » (Jean Tronto). La dimen-

sion anthropologique du travail (syndical) rejoint ici sa dimension démocratique.

Une activité qui « fait sens » pour les syndicalistes

En dépit des déceptions, l'engagement est souvent durable car relevant de la « vocation » autant que du travail, un « métier-vocation » (Bertrand), « de l'ordre de l'implication citoyenne ». Aider les collègues, défendre les services publics, proposer des alternatives aux politiques menées, s'imposer comme un contre-pouvoir ou une force de résistance, ce sont là les significations principales que les militants interrogés avancent à leur engagement.

L'activité militante, parce qu'elle « soccute du travail en prenant soin du métier », est une démarche profondément politique⁹. Dans la mesure où c'est un syndicalisme « de terrain » et tant qu'il reste « à l'écoute » et à l'interêt de la base et de l'organisation, le travail militant participe au processus démocratique. Néanmoins, la nature démocratique du travail syndical reste encore limitée par le caractère souventaylorien de la division du travail, la charge de travail liée aux activités militantes, et la faiblesse des temps de discussion sur l'organisation et ce travail qu'offrent les décharges syndicales.

⁵ Cf : le Comité technique est une instance de conservation de la Fonction publique chargé d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il est décliné comme les CAP.

⁶ CAP, la Commission administrative paritaire

est une instance de représentation des personnels de la fonction publique de l'Etat. Elle traite des sujets relatifs aux carrières individuelles. Elle est déclinée aux niveaux départemental (CAPD), académique (CARA) et national (CANA).

⁷ Voir Syndicaliste: c'est quoi ce travail ?, op.cit.

⁸ CHSCT : Comité

statistique n°27, avril 2019, p.66).

⁹ CHSCT : Comité

hygiène, sécurité, conditions de travail, étienda à la FP d'Etat (2011) et à la FP territoriale (2014).

¹⁰ Nada Chaar et Yves Baumay, « Inventer la temporalité du travail syndicaliste : c'est quoi ce travail ?, op.cit.

¹¹ Yves Baumay, « Inventer la temporalité du travail syndicaliste : c'est quoi ce travail ?, op.cit.

¹² Le sociologue Max Weber emprunte à Luther la notion de *Burk*, à la fois mestier et vocation, qui fait du travail une valeur.

¹³ T. Fraquelli dans D. Mezzi (coord.), Nouveau syndicalisme, synergie

2013.